



**PRÉFET
DE LA LOIRE**

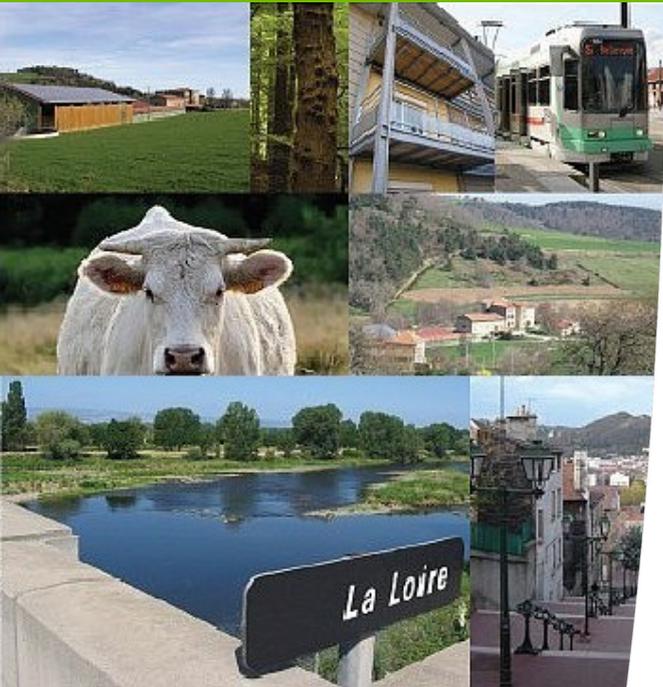
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Zones d'accélération DDT de la Loire

Gautier LLEXA

**Adjoint à la responsable du service
Eau et Environnement**

Le 19 décembre 2024



SOMMAIRE

- *Analyse des ZAER au regard des enjeux environnementaux* 3 - 4
-

- *Présentation d'une initiative locale* 5 - 10
-

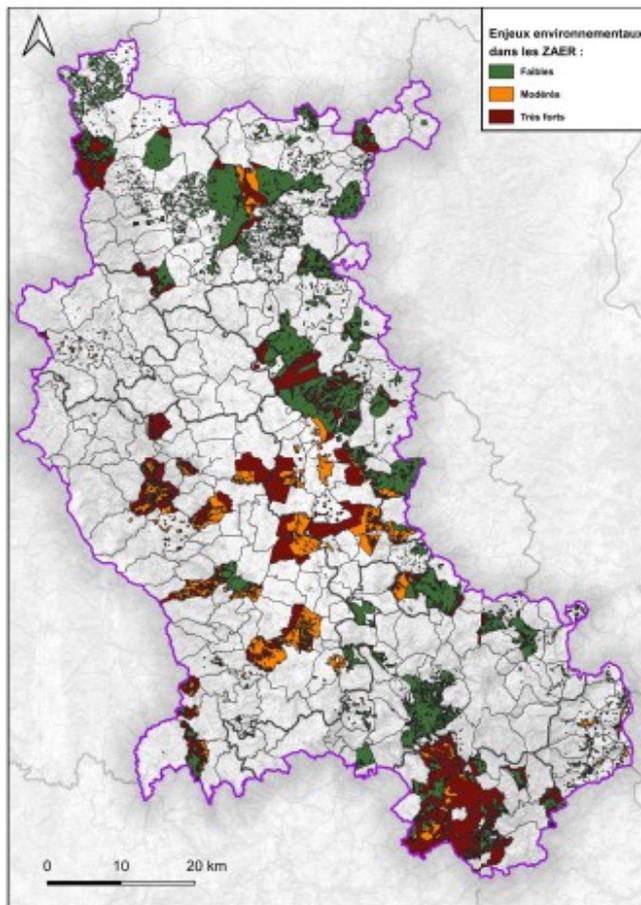
Analyse des ZAER au regard des enjeux environnementaux

	Zones à enjeux très forts	Zones à enjeux modérés	Zones à privilégier
Forêt	<p>Toutes les forêts :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réserves biologiques de l'ONF -Forêts d'exception (label) -Boisements rivulaires ou de ripisylve -Forêt alluviales -Forêts à potentiel de production moyen à fort -EBC -Massifs forestiers de plus de 4 ha classés risque incendie -Forêts anciennes (état bois supérieur à 150 ans) -Forêts ayant bénéficié de dispositifs fiscaux en faveur de la forêt, de subvention et/ou de support à des compensations forestières ou environnementales -Forêts jouant un rôle de protection (maintien des sols, proximité captages AEP : périmètres rapprochés et immédiats) -Forêts situées dans périmètres sites inscrits et sites classés 	<p>Espaces boisés depuis moins de 30 ans et anciens vergers</p> <p>Espaces boisés classés selon réglementation des boisements des communes en zone « réglementée ou interdite au boisement après coupe rase »</p>	
Eau	<ul style="list-style-type: none"> -Destruction de ZH avec des fonctionnalités rares -Zones humides de compensation (Sur les autres ZH, c'est l'étude d'incidences et la mise en oeuvre de la démarche ERC qui permet d'indiquer la faisabilité au regard des enjeux environnementaux) -Plans d'eau : bassins écrêteurs de crue et toute installation sur un plan d'eau pouvant avoir une incidence sur la sécurité publique -Exclure les cours d'eau 		
Nature	<ul style="list-style-type: none"> -Territoires de PNR : Pilat avec les sites écologiques prioritaires et sites d'intérêt prioritaires et pour Livradois Forez => à demander -Habitats d'intérêt communautaire (Natura 2000) et sites NATURA 2000 (ZSC et ZPS) -Réservoirs biologiques SRCE -Corridors écologiques identifiés au SCoT et au SRADET et zonages PLU qui en découlent -Espaces abritant un habitat d'espèces faisant l'objet d'un PNA -ZNIEFF de type 1 -Friches agricoles non exploitées depuis plus de 10 ans -RNR, RNN, sites en possession et/ou gérés par LPO, CEN, FNE, FDP, réserves de chasse et de faune sauvage -ENS du CD42 -Mesures compensatoires de projets divers (espèces, IOTA,...) -Les sites potentiels à protéger, en cours d'étude dans le cadre de la SAP -APPB -Inventaires ayant mis en évidence la présence de Busard -Tourbières recensées sur le territoire 	<p>ZNIEFF de type 2</p>	<p>Zones non concernées par une activité agricole ou forestière et sur lesquelles aucun enjeu environnemental n'est identifié par une étude dédiée :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Friches industrielles ou militaires • Espaces ouverts en zones industrielles ou artisanales (parkings, délaissés...) • Délaissés routiers, ferroviaires et d'aérodromes artificialisés <p>• Zones soumises à aléa technologique (sous réserve d'une réglementation spécifique dans un PPRT et sous réserve des résultats de l'étude de danger) sans occupation humaine permanente et artificialisées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bassins techniques et plans d'eau (cas du PV flottant) ne présentant pas d'enjeux environnementaux ou de risques <p>• Anciennes décharges présentant des enjeux limités en termes de biodiversité ou de paysage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Toitures, parking, autres zones urbanisées <p>Secteurs du zonage identifiés spécifiquement dans les PLU(i) pour l'accueil d'installations photovoltaïques au sol en zone naturelle ou agricole (secteur Npv ou Apv).</p>
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> • Hors projets d'agritourisme : • Terres situées dans des PAEN ou des ZAP • Terres à usage agricole, en particulier celles : <ul style="list-style-type: none"> -facilement mécanisables -situées à proximité des sièges d'exploitation -irriguées ou irrigables • Projet d'agritourisme : -prairies sensibles au titre de la PAC -présence d'infrastructures agro-écologiques déclarés au titre de la BCAA8 : haies, bosquets, mares 	<p>Terres à vocation agricole ou naturelle cumulant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -difficilement mécanisables (localisation, accès, forme et taille des parcelles, pente...) -éloignées des sièges d'exploitation -présentant une absence d'usage agricole (élevage, culture) réel depuis au moins 10 ans 	
Urbanisme et Planification	<ul style="list-style-type: none"> -Secteurs où le règlement interdit explicitement les installations photovoltaïques au sol en dehors des sols stériles ou pollués. -Servitudes d'utilité publique incompatibles avec l'implantation d'un projet photovoltaïque au sol. 	<ul style="list-style-type: none"> -Secteurs autorisant les équipements d'intérêt collectif sous réserve qu'ils ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages et qu'ils ne soient pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole. -En secteur de montagne, projet situé en discontinuité par rapport à l'urbanisation existante nécessitant une étude spécifique justifiant le respect des objectifs de protection des terres agricoles, pastorales et forestières et la préservation des paysages et milieux caractéristiques du patrimoine naturel. 	

<https://www.loire.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Climat-et-energies/Les-energies-renouvelables/Accompagnement-des-porteurs-de-projets/Fiche-de-renseignements>

Analyse des ZAER au regard des enjeux environnementaux

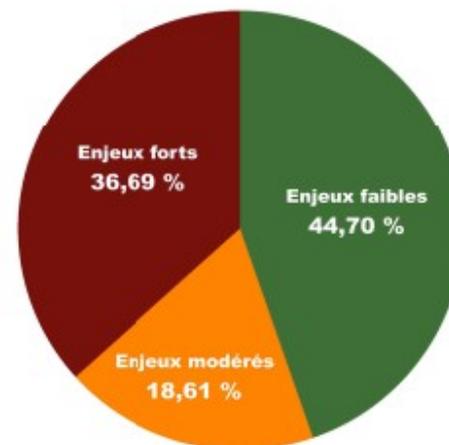
ZAER en demande d'arrêt au 20-11-2024 - situées sur les zones à enjeux environnementaux (forts, modérés et faibles)



Parts (%) des ZAER en fonction de leurs emplacements vis-à-vis des enjeux environnementaux :

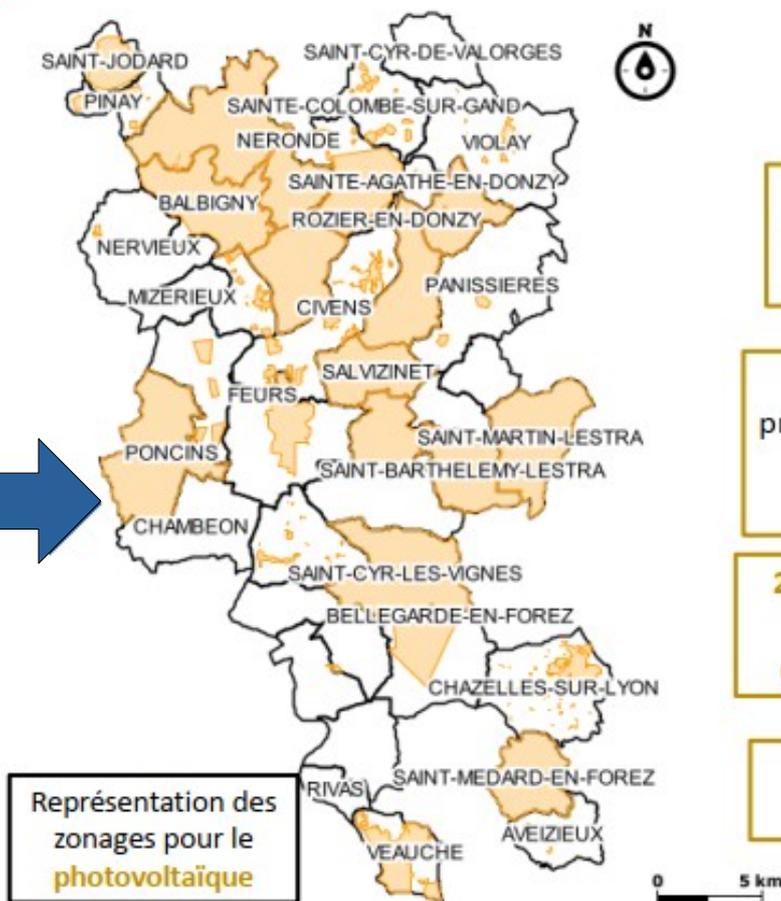
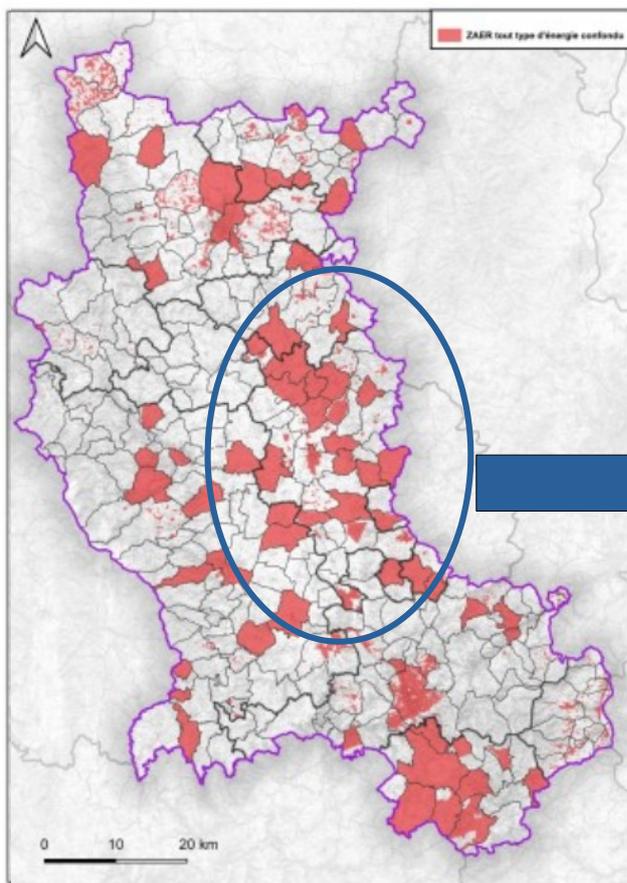
Enjeux	Solaire PV	Solaire thermique	Eolien	Hydroélectricité	Géothermie	Biométhane	Biogaz
Enjeux environnementaux faibles	39,15 %	34,77 %	49,87 %	38,62 %	39,81 %	24,26 %	29,74 %
Enjeux environnementaux modérés	17,06 %	16,51 %	32,68 %	32,63 %	20,50 %	26,83 %	17,01 %
Enjeux environnementaux très forts	43,80 %	48,72 %	17,25 %	28,75 %	39,68 %	48,90 %	53,25 %

Synthèse de la répartition des emplacements des ZAER en fonction des enjeux environnementaux dans le département :



Présentation d'une initiative locale

Etat des lieux sur Forez-Est



Représentation des zonages pour le photovoltaïque

34 communes lancées dans la démarche

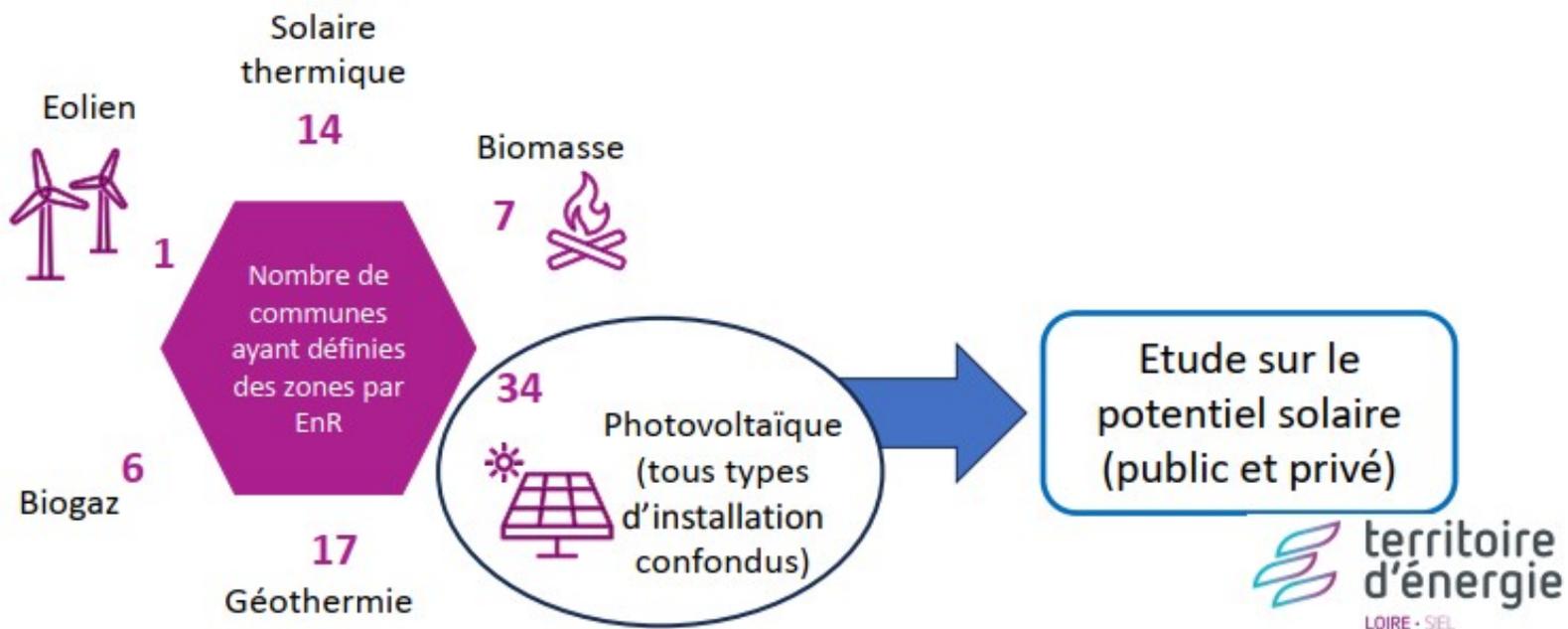
Concertation principalement faite **via le conseil municipal**

2 méthodologies utilisées pour définir les zones

Les **6 énergies** représentées

Présentation d'une initiative locale

Etat des lieux sur Forez-Est et première démarche



Présentation d'une initiative locale

Objectif et méthodologie



Objectif : Identifier les surfaces favorables à l'accueil de panneaux solaires photovoltaïques puis les hiérarchiser

Toitures 
(bâtiments publics & privés)
Outil : Cadastre solaire ([Siterre](#))

Parkings 
Outil : Portail cartographique [EnR](#) (IGN)

Friches & délaissés (auto)rouliers 
Outils : [InfoTerre](#) (BRGM) & Portail cartographique [EnR](#) (IGN)

Présentation d'une initiative locale

Livrables



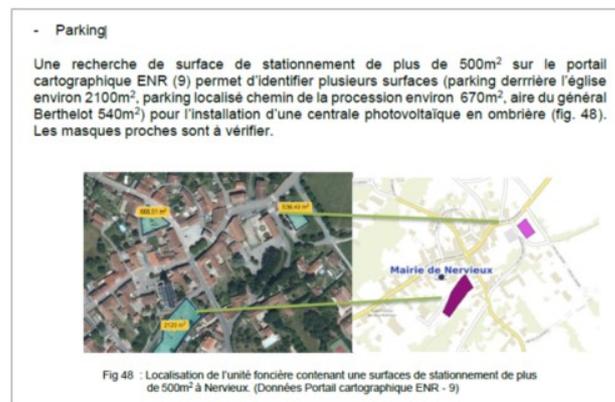
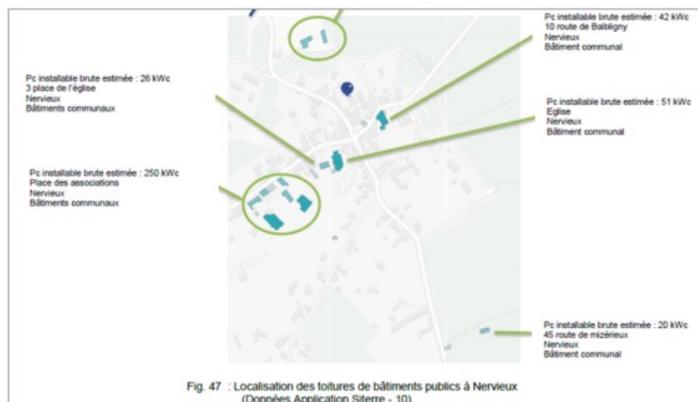
- ✓ Bases de données : « toitures publiques » & « toitures à fort potentiel »

Exemple :

	Bâtiment - Puissance crête installable	Unité	Adresse	Commune	Activité	ZAER	Zone "Monuments historiques"	Nombre de sorties en toiture / forme (cotation 0 = parfaitement adaptée à 5 = installation difficile)	Identifiant de la parcelle
1	34 kWc	kWc	88 Rue Charles de Gaulle	Marclopt	Bâtiment communal - Ecole	Oui	Non	1-2 (tuiles)	42135000A0303
2	33 kWc	kWc	1 Place de l'Eglise	Marclopt	Bâtiment appartenant à l'état	Oui	Non	2 (tuiles)	42135000A0177
3	18 kWc	kWc	1 Place de l'Eglise	Marclopt	Bâtiment appartenant à l'état	Oui	Non	2 (tuiles)	42135000A0178
4	15 kWc	kWc	88 Rue Charles de Gaulle	Marclopt	Bâtiment communal - mairie	Oui	Non	1-2 (tuiles)	42135000A0303
5	11 kWc	kWc	72 Rue Charles de Gaulle	Marclopt	Bâtiment communal - Ecole	Oui	Non	1-2 (tuiles)	42135000A0303
6	2 kWc	kWc	1 Place de l'Eglise	Marclopt	Bâtiment appartenant à l'état	Oui	Non	2 (tuiles)	42135000A0464
Total	112 kWc								
Total Bât. Communaux	60 kWc								

- ✓ Rapport : résultats détaillés pour chaque commune

Exemples :



Présentation d'une initiative locale

Potentiel global identifié sur la CC Forez-Est



- En toiture :



- 38 000 toitures identifiées
- Projets potentiels dans toutes les communes
- Toitures à fort potentiel : principalement industrielles ou agricoles, une 20aine > 1MWc

- Ombrières de parking :



- 350 000 m² de parkings identifiés
- 150 surfaces de stationnement >500m² (seuil loi APER)



- Délaissés autoroutiers : 150 000m², répartis sur 5 communes
- Friches : plusieurs sites identifiés, à étudier au cas par cas

Présentation d'une initiative locale

Principaux points de vigilance

- Présence de zones « monument historique »
Dans la CCFE, environ 35% des communes ont au moins un monument historique
- Capacité de la structure à recevoir une installation PV
- Sorties sur toiture
- Masques proches et lointains
- Contraintes de raccordement
- Compatibilité de l'activité dans le bâtiment (assurance)
- Zones naturelles protégées (PV au sol)
- Zones à proximité d'aérodrome/aéroport

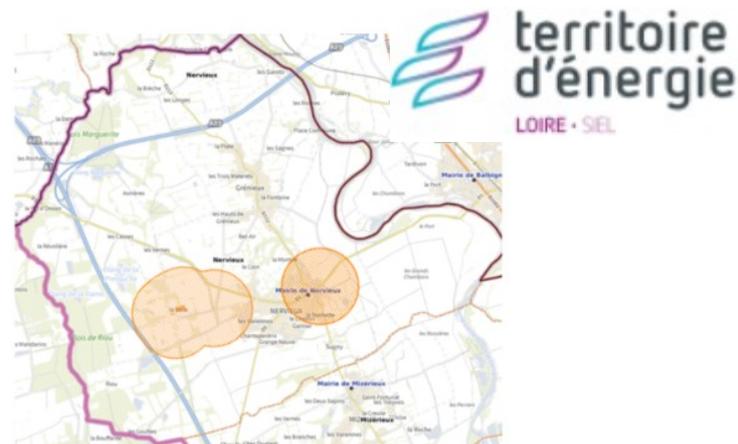


Fig 52 : Zones « monuments historiques » – commune de Nervieux



➡ Une majorité du « potentiel identifié » techniquement non faisable ou économiquement non viable

➡ Ce plan permet la hiérarchisation des sites, les projets restent à étudier au cas par cas